



SNUCLIAS – FSU

173 rue de Charenton 75012 Paris

☎ 01 43 47 53 95 ☎ 01 49 88 06 17

✉ snuclias-fsu@orange.fr
www.snuclias-fsu.fr



M. Didier BOURGOIN

Secrétaire Général

à

Mme Marylise LEBRANCHU

Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique

80 rue de Lille 75007 Paris

M. Manuel VALLS

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration

Place Beauvau 75800 Paris CEDEX 08

Paris le 27 février 2014.

Objet : Fonction Publique Territoriale - Salaire Emploi Statut - Préavis de grève 18 mars 2014.

Madame la Ministre de la Fonction Publique, Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Emploi, pouvoir d'achat et salaires, accès aux services publics, protection sociale, la situation économique et sociale continue de se dégrader. Les salariés du secteur public, mais aussi les jeunes, les chômeurs et les retraités ne l'acceptent pas. Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement est conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques qui va impacter la situation des personnels mais aussi la qualité des services rendus aux usagers. Or cette politique est déjà responsable depuis des années, de la baisse des salaires des agents de la Fonction publique Territoriale, d'une réduction considérable des emplois publics et d'une dégradation des services publics à la charge de l'Etat et des collectivités Territoriales. La fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017 va constituer un manque à gagner pour la protection sociale et risque d'entraîner sa fiscalisation.

Notre modèle social est ainsi fragilisé.

Il n'est pas acceptable que le blocage de la valeur du point d'indice et les pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis 2001 aboutissent à faire des agents territoriaux des salariés les plus mal rémunérés en France.

Il n'est pas acceptable que les déroulements de carrière soient aussi chaotiques voire inexistants pour certains collègues, en particulier ceux de la catégorie C qui bénéficient si peu d'avancements ou de promotions.

Il n'est pas acceptable que les conditions de travail se détériorent au point de mettre en danger notre santé.

Il n'est pas acceptable que certains employeurs territoriaux continuent de précariser les emplois en dépit de la loi du 12 mars 2012, peu ou mal appliquée.

Il n'est pas acceptable que les qualifications ne soient pas reconnues à leur juste niveau quelle que soit la catégorie A, B ou C.

Il n'est pas acceptable que les inégalités flagrantes de traitement perdurent entre les filières en particulier au détriment des femmes.

C'est pourquoi le SNUCLIAS-FSU, syndicat national affilié à la Fédération Syndicale Unitaire (F.S.U), dépose le présent préavis de grève pour la journée du : mardi 18 mars 2014 de 0 à 24 heures pour l'ensemble des agents territoriaux couverts par notre champ statutaire de syndicalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations.

Didier Bourgoïn